Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260409-2026D078-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 02/04/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BURIENS Michel, DUVAL Daniel, de GUERDAVID Jean-Michel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SIMON Alain, WESTER Alain

Absents avant donné procuration : Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny à LEVY Ludovic, MOUILLÉ Sadrine à COLAS Odette, MM : BOUDROT Christophe à THOS Kristel, BUREL Jean-Jacques à HUON Thierry

Absent : SALOMÉ Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D078 – Cession d'une parcelle rue de Morlaix

An Dour sollicite la cession d'une emprise communale d'une surface estimée à environ 250 m² à prélever sur la parcelle cadastrée section AI n° 30 sise rue de Morlaix.

L'opération permettra la réhabilitation d'un poste de refoulement d'eaux usées actuellement mis à la disposition d'An Dour dans le cadre du transfert de compétences. A l'issue des travaux, l'acquéreur clôturera le futur espace pour sécuriser le site et fera effectuer le bornage du terrain.

Le pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques du Finistère, compte tenu de l'étude réalisée, des caractéristiques du bien et de la finalité de l'opération, estime la valeur vénale à 1 € / m².
Il est proposé au conseil municipal :

- *D'autoriser Le Maire à vendre à An Dour cette emprise communale, cadastrée section AI n° 30, au prix de 1.00 € (un euro) net vendeur le m², frais à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'autoriser Le Maire ou son représentant à signer les différents actes à intervenir.*

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 10/04/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent